



GUIDE D'APPLICATION DU

SAR

Schéma d'Aménagement
Régional
de Guyane





GUIDE D'APPLICATION DU

SAR Schéma d'Aménagement Régional de Guyane

Pourquoi ce guide ?

Ce guide d'application vise à faciliter la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement Régional de Guyane pour l'ensemble des collectivités, des projets et des acteurs de Guyane. Il vise à :

- apporter des éléments de méthodologie pour la prise en compte du SAR dans l'élaboration des documents de planification (SCoT, PLU/PLUi, carte communale).
- donner des clés de lecture du SAR (où chercher ? quoi chercher ? comment interpréter le SAR ? etc.) ;
- exposer les outils mobilisables pour répondre aux différentes situations (outils réglementaires, adaptation de projet, etc.).

Attention, ce guide ne se substitue pas au SAR et n'a aucune valeur réglementaire. Il convient de se référer systématiquement au SAR lui-même qui est le seul à avoir une valeur normative.

A qui s'adresse ce guide ?

Ce guide est destiné aux acteurs locaux impliqués dans l'élaboration de documents d'urbanisme (élus, techniciens des collectivités, services de l'Etat, bureaux d'étude...), ainsi qu'aux porteurs de projets publics ou privés.



Le mot du président de la CTG

Le Schéma d'Aménagement Régional de Guyane a été approuvé par décret ministériel du 6 juillet 2016 après plusieurs années de travaux, de concertation, de consultations et de procédures. Il traduit les priorités d'aménagement pour le territoire à l'horizon 2030 en déterminant les ouvertures préférentielles à l'urbanisation, à l'agriculture, à l'activité économique et en sécurisant les espaces d'intérêt patrimonial majeur qui doivent être préservés, les équipements et infrastructures d'envergure régionale qui doivent être prévus pour le développement et la valorisation du territoire de la Guyane.

Le SAR est un document riche à portée multidimensionnelle, mais qui peut apparaître parfois complexe au lecteur. Document de planification stratégique, il est aussi un document cadre de référence et un document d'urbanisme prescriptif. Il s'inscrit par ailleurs dans le respect des législations récentes qui portent des exigences nouvelles, notamment en matière de préservation de l'environnement. C'est ainsi le premier SAR à comprendre un volet schéma régional de cohérence écologique.

La mise en œuvre opérationnelle du SAR demande une appropriation collective du document, car c'est à travers les documents d'urbanisme des communes (PLU, cartes communales) et de leurs EPCI (SCOT) qu'il trouve une application effective.

Aussi, la Collectivité Territoriale de Guyane a voulu accompagner l'ensemble des utilisateurs du SAR qui participent par ailleurs à le faire vivre. C'est pourquoi, le présent guide d'application s'attache à apporter des éléments de méthodologie pour la prise en compte des orientations du SAR dans l'élaboration des documents d'urbanisme, à donner des clés de lecture du SAR et à proposer les outils mobilisables utiles pour répondre aux différents questionnements et situations rencontrés.

Le présent guide d'application du SAR, que la collectivité s'était engagée à réaliser, est livré en fin d'année 2019, un peu plus de trois ans après son approbation. Il permet dès lors de l'enrichir des réflexions et interrogations portées par la collectivité, mais aussi par ses partenaires, acteurs de l'aménagement (Etat, collectivités, établissements publics, aménageurs, professionnels de tous secteurs...), pour sa mise en application concrète.

Je suis aujourd'hui satisfait de pouvoir mettre ce guide pratique à disposition des élus, des services techniques des collectivités et de l'État, des bureaux d'étude, ou encore des porteurs de projets ou de tout citoyen, pour faciliter autant que possible la réalisation de leurs projets de territoires et de développement.

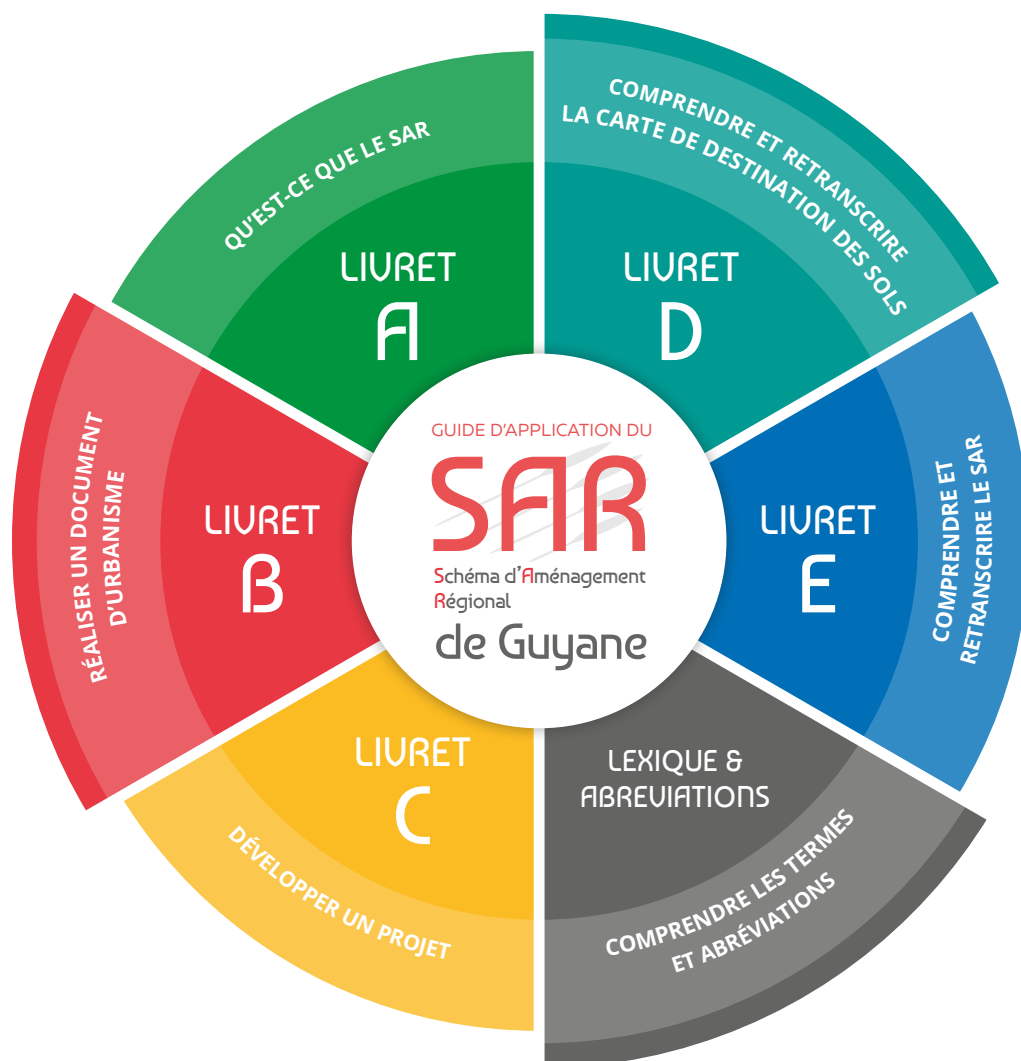
Rodolphe ALEXANDRE

Quel est le contenu de ce guide ?

Ce guide est composé de cinq livrets :

- le **livret A** vous présente le SAR. Ce livret est pédagogique et accessible à tous ;
- le **livret B** vous accompagne pour la réalisation de votre document d'urbanisme (SCoT, PLU/PLUi, carte communale). Il est volontairement très détaillé et illustré pour être pédagogique ;
- le **livret C** vous accompagne pour la réalisation de vos projets dans la compréhension du SAR. Il s'agit d'un livret technique ;
- le **livret D** vous aide à utiliser et comprendre la carte de destination des sols du SAR. Il s'agit d'un livret technique ;
- le **livret E** vous aide à comprendre et retranscrire le SAR, notamment ses volets SMVM et SRCE, et fait le lien avec la Loi Littoral. Il s'agit d'un livret technique.

Enfin, un lexique vous permet de comprendre les termes et abréviations du SAR et de son guide.



Que vous soyez une collectivité ou un porteur de projet, nous vous invitons à prendre connaissance des fiches du Livret D qui traitent des différentes destinations du SAR !

Comment utiliser ce guide ?

Vous pouvez consulter l'intégralité du Guide ou seulement les livrets ou fiches qui vous intéressent. **Attention, ce guide ne se substitue pas au SAR et n'a aucune valeur réglementaire. Il convient de se référer systématiquement au SAR lui-même qui est le seul à avoir une valeur normative.** Pour vous aider, le guide cite les pages concernées mais ne rappelle pas par exemple les prescriptions et préconisations édictées par celui-ci.

Trois types de renvois sont possibles :

 SAR PAGES 222>309	 GUIDE FICHES B1 / B2 / B3	 CODE ART. L621-1
Les pages du SAR, afin de retrouver facilement les prescriptions et préconisations dont il est fait mention	Les pages du guide, renvoyant vers d'autres livrets, afin de faire le lien entre les différentes thématiques traitées	Les articles de lois ou pages d'autres documents

orientations Les mots soulignés dans le corps du texte sont ceux définis dans la partie « lexique et abréviations ». En cas d'utilisation électronique, vous pouvez naviguer dans le guide à travers les liens hypertextes prévus à cet effet.

Si je ne trouve pas de réponses à mes questions, qui consulter ?

Je peux contacter :

Séverine ALAIS
Responsable Cellule Planification territoriale
Tel. : 0594 29 56 24
Courriel : severine.alais@ctguyane.fr

Lise GAMBET
Directrice Aménagement
Tél. : 05 94 27 12 15
Courriel : lise.gambet@ctguyane.fr



Le SAR a été élaboré sous le régime en vigueur préalable à l'application de l'ordonnance n°2019-1170 du 13 novembre 2019 relative au régime juridique du schéma d'aménagement régional. C'est ce régime qui est présenté dans le guide d'application afin de mieux éclairer son contenu. Ainsi, certaines dispositions législatives présentées peuvent s'avérer obsolètes. Il convient de se référer aux articles cités des différents codes pour vérifier la validité de ces informations. Le SAR devra prendre en compte ces nouvelles dispositions uniquement lors de sa prochaine révision.

SOMMAIRE

LIURET

A

SAR

PRÉSENTATION DU SAR DE GUYANE

1	Un document de planification à l'échelle régionale	p11
2	Un document intégrateur	p12
3	Un document prescriptif	p13
4	Un schéma à dimension multiple	p18
5	Une approche territorialisée	p20
6	Un document évolutif	p21

LIURET

B

PLANIFICATION

J'ÉLABORE MON DOCUMENT D'URBANISME

FICHE B1	 J'élabore un SCoT	p27
FICHE B2	 J'élabore mon PLU/PLUi	p37
FICHE B3	 J'élabore ma carte communale	p55

LIURET

C

PROJET

JE DÉVELOPPE MON PROJET

1	Préambule : quels sont les liens entre projets, SAR et documents d'urbanisme ?	p71
2	Comment vérifier que mon projet est conforme avec le document d'urbanisme en vigueur ou le RNU ?	p71
3	Je ne peux pas mettre en oeuvre mon projet, que puis-je faire ?	p76
4	J'ai un projet	p80
	J'ai un projet agricole	p80
	J'ai un projet d'énergies renouvelables	p83
	J'ai un projet de carrière	p86
	J'ai un projet minier	p88
	Les opérations d'intérêt national	p90



LIURET
D
CARTE DES SOLS

J'UTILISE LA CARTE DE DESTINATION DES SOLS POUR ÉLABORER, MODIFIER MON PLU/PLUI

FICHE D1		Les espaces naturels et maritimes (ENHVP, ENCD et EMCD)	p93
FICHE D2		Les espaces forestiers de développement	p105
FICHE D3		Les espaces agricoles	p109
FICHE D4		Les espaces ruraux habités	p123
FICHE D5		Les espaces urbanisés et urbanisables & les espaces d'activités économiques existants et futurs	p129
FICHE D6		Transcription de la carte de destination des sols	p147

LIURET
E
THEMES

FOCUS THÉMATIQUES

FICHE E1		Comprendre et retranscrire le volet TVB dans mon document d'urbanisme	p157
FICHE E2		Comprendre et retranscrire la Loi Littoral dans mon document d'urbanisme	p183
FICHE E3		Comprendre et retranscrire le SMVM dans mon document d'urbanisme	p191
FICHE E4		Equipements et infrastructures	p201

**LEXIQUE &
ABREVIATIONS**

1	Lexique	p211
2	Abréviations	p224

